

Publié le 12 mai 2020

La Fédération déploie les grands moyens

La Fédération des Epl a mis en place une veille interne pour faciliter l'achat des masques pour les adhérents. Elle a réussi à dénicher des solutions fiables d'approvisionnement et envisage même la mise en place d'un groupement de commandes.



Les Régions, avec lesquelles les fédérations régionales des Epl ont l'habitude de travailler, proposent aux entreprises et donc aux Epl de bénéficier des dispositifs qu'elles ont mis en place. Les présidents régionaux des Epl ont joué un rôle de médiation déterminant dans ce dossier. Par ailleurs, la Fédération a su tirer profit du partenariat qui la lie à CDC Habitat (CDC H), elle-même proposant un approvisionnement solide aux divers organismes de logement. CDC H a donné son accord pour fournir les Sem de logement et de logement social dans la mesure des disponibilités. Le prix des masques chirurgicaux à l'unité est de 0,75 € HT l'unité.

Une commande minimale de trois mois

La commande est désormais possible avant le 15 mai 2020 et devra emprunter le circuit suivant :

- La commande minimale doit être de 2 000 masques par Epl. Si une entreprise publique souhaite en commander plus, ce doit être sur la base d'un multiple de 2 000 ; 1 carton, 2 000 masques, 2 cartons, 4 000 masques, etc. Le reconditionnement des masques pris dans les cartons pour satisfaire une commande qui ne respecterait pas ce multiple de 2 000 aurait en effet un coût trop élevé pour l'entreprise.
- La Fédération conseille aux Epl de passer une commande minimale de trois mois, afin de dépasser la barre des 2 000 masques. Ce travail de rapprochement mené par la Fédération auprès des Régions et de CDC H pour l'approvisionnement en masques, a permis d'identifier une solution certaine pour 445 EPL sur les 1 310.

Groupement de commandes de masques

La Fédération s'est creusée les méninges avec le cabinet Seban dans l'optique de mettre en place un groupement de commandes. Juridiquement plausible, la Fédération a donc lancé un appel à manifestation auprès des Epl pour être coordonnateur. Ce dernier aura deux missions importantes à mener à bon port : gérer la relation avec le fournisseur et avancer les fonds. La mise en œuvre de ce groupement vous sera détaillée par les contacts ci-dessous.

Contactez-nous !

Pour passer commande, les Sem de logement et de logement social sont invitées à se rapprocher de Fabien Guégan, responsable adjoint du département immobilier et développement économique à la FedEpl, : 01 53 32 22 19, 06 77 59 83 85, f.guegan@lesepl.fr

Concernant le groupement de commande de masques, Laure Lachaise, responsable du département mobilité et environnement, est à votre disposition : 01 53 32 22 45, 06 71 23 96 04, l.lachaise@lesepl.fr